



Expérience et défis des familles d'accueil de proximité (FAP) en protection de la jeunesse

Chantal Lavergne, Rosita Vargas Diaz, Marie-Andrée Poirier, Amilie Dorval and Sonia Hélié

Volume 67, Number 2, 2021

Les familles face à l'adversité : services sociojuridiques et pratiques d'intervention novatrices

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1089101ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1089101ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

École de travail social et de criminologie de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lavergne, C., Vargas Diaz, R., Poirier, M.-A., Dorval, A. & Hélié, S. (2021). Expérience et défis des familles d'accueil de proximité (FAP) en protection de la jeunesse. *Service social*, 67(2), 53–64. <https://doi.org/10.7202/1089101ar>

Article abstract

The use of kinship care is a child protection practice that has experienced strong growth in recent years in Western countries, including in Quebec. Despite this observation, knowledge about the reality of this type of placement remains limited. Twenty kinship foster families were interviewed to better understand the experiences of these foster carers. The results show the significant commitment of these resources to the children but also the need for support given the multiple challenges they face. Kinship care services should therefore aim to support them on a personal, family and social level. Considering the model of working relationships that makes these foster carer's partners in the public social services network, it is also important that these resources be supported in learning this new role.

Expérience et défis des familles d'accueil de proximité (FAP) en protection de la jeunesse

LAVERGNE, Chantal*

CIUSSS Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal

VARGAS DIAZ, Rosita

Université Laval

POIRIER, Marie-Andrée

Université de Montréal

DORVAL, Amilie

Université de Montréal

HÉLIE, Sonia

CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Résumé

Le recours au placement en famille d'accueil de proximité (FAP) est une pratique en protection de de la jeunesse qui, au cours des dernières années, a connu une forte croissance dans les pays occidentaux, y compris au Québec. Malgré ce constat, les connaissances sur la réalité de ce type de placement demeurent limitées. Vingt FAP ont été interviewées pour mieux comprendre le vécu de ces parents d'accueil. Les résultats permettent de constater le grand engagement de ceux-ci envers les enfants, mais aussi leur besoin de soutien en raison des multiples défis auxquels ils font face. Les services aux FAP devraient donc viser non seulement à les soutenir sur le plan personnel, familial et social, mais aussi dans l'apprentissage de leur nouveau rôle, étant donné que le modèle de relations de travail considère désormais les FAP comme des partenaires du réseau des services sociaux publics.

Mots clés : Placement, famille d'accueil de proximité, protection de la jeunesse, point de vue des parents d'accueil.

Abstract

The use of kinship care is a child protection practice that has experienced strong growth in recent years in Western countries, including in Quebec. Despite this observation, knowledge about the reality of this type of placement remains limited. Twenty kinship foster families were interviewed to better understand the experiences of these foster carers. The results show the significant commitment of these resources to the children but also the need for support given the multiple challenges they face. Kinship care services should therefore aim to support them on a personal, family and social level. Considering the model of working relationships that makes these foster carer's partners in the public social services network, it is also important that these resources be supported in learning this new role.

Key words : Kinship care, child protection, foster parent perspectives.

La réalisation de cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention octroyée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

* Chantal Lavergne, chercheure d'établissement, Institut universitaire Jeunes en difficulté; Rosita Vargas Diaz, professeure adjointe, École de travail social et de criminologie; Marie-Andrée Poirier, professeure titulaire, École de travail social; Amilie Dorval, candidate au doctorat en travail social, École de travail social; Sonia Hélie, chercheure d'établissement, Institut universitaire Jeunes en difficulté.

Introduction

Le recours au placement en famille d'accueil de proximité (FAP) pour les enfants qui ne peuvent être maintenus dans leur milieu familial d'origine est une pratique en protection de la jeunesse qui a connu une forte croissance dans les pays occidentaux (del Valle et Bravo, 2013). Cette tendance est aussi constatée au Québec où le pourcentage d'enfants placés exclusivement dans une FAP a augmenté de 55 % depuis 2003 (Hélie *et al.*, 2020). Il s'agit, en fait, d'une modalité fréquemment utilisée par les services de protection de la jeunesse dans les cas de placement. Par exemple, parmi les enfants pris en charge en 2014 et placés en milieu substitut, 41 % ont séjourné en FAP au moins une fois durant les quatre années suivant le début de leur parcours en protection de la jeunesse (Hélie *et al.*, 2020). Les modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) en 2007 précisent que lorsqu'un enfant doit être retiré de son milieu familial, la décision doit viser à lui assurer la stabilité des soins et la continuité des liens en faisant d'abord appel aux personnes qui lui sont significatives (Gouvernement du Québec, 2016). Les membres de l'entourage de l'enfant deviennent ainsi des acteurs incontournables lorsqu'il s'agit de décider du milieu de placement d'un enfant en vertu de la LPJ. D'ailleurs, depuis 2015, ceux-ci peuvent se voir conférer le statut de FAP qui comporte les mêmes droits et responsabilités que celui de famille d'accueil régulière. En effet, les FAP qui comprennent les membres de la parenté (par ex. : les grands-parents) ainsi que les personnes non apparentées (par ex. : les amis des parents) reçoivent la même rémunération que les familles d'accueil régulières et doivent remplir les mêmes exigences pour devenir et demeurer une ressource formelle de placement (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016). Toutefois, alors qu'il s'avère un milieu de vie privilégié, les connaissances sur l'expérience des FAP demeurent à ce jour limitées.

Avantages et défis des FAP

Les écrits de recherche des dernières années portant sur les FAP permettent de mieux cerner les avantages de ces ressources et leurs défis. Ils font ressortir plusieurs avantages associés à ce type de placement par rapport à d'autres milieux substituts. Les FAP sont considérées comme un moyen permettant aux enfants de poursuivre leurs relations avec les membres de leur famille et de vivre une expérience moins traumatisante du fait qu'ils se retrouvent dans un milieu qui leur est familier avec des personnes avec qui ils ont déjà des liens (Amoros *et al.*, 2008 ; Kiraly et Humphreys, 2015). Un autre avantage mentionné dans les écrits est que ce type de placement permettrait la continuité au plan culturel et serait favorable au développement identitaire des enfants (Cuddeback, 2004 ; Shlonsky et Berrick, 2001). Enfin, certaines études suggèrent que le placement dans une FAP offre également aux enfants une plus grande stabilité que les autres milieux substituts (Andersen *et al.*, 2015 ; Cuddeback, 2004) et serait davantage en mesure de leur assurer un réseau continu de soutien à l'âge adulte (Kiraly et Humphreys, 2015). Les études font cependant ressortir des défis importants qui peuvent nécessiter un accompagnement adapté. Les FAP présentent des caractéristiques sociodémographiques et économiques plus défavorables que celles observées pour les familles d'accueil régulières, ce qui peut se répercuter sur leur capacité à répondre aux besoins des enfants. Les parents de FAP sont souvent plus âgés, moins scolarisés, plus susceptibles de vivre seuls, d'avoir un faible revenu et d'éprouver des problèmes de santé (Cuddeback, 2004 ; Houston *et al.*, 2018). Des recherches indiquent que le stress associé à leur rôle de parent d'accueil constitue un enjeu important pour eux (Coakley *et al.*, 2007 ; Harding *et al.*, 2020). L'arrivée de l'enfant constitue d'ailleurs un moment critique pour ces familles, car elles doivent s'adapter non seulement sur le plan émotionnel, mais aussi sur le plan matériel, ce qui n'est pas toujours facile (Amoros *et al.*, 2008 ; Cuddeback, 2004 ; Houston *et al.*, 2018). Dans l'étude de Coakley *et al.* (2007), des parents d'accueil soulèvent d'autres préoccupations importantes qui peuvent générer beaucoup de stress, à savoir les problèmes

émotionnels (incluant les enjeux d'attachement), comportementaux ou physiques des enfants ; les relations avec la famille d'origine ; la réunification familiale ; et le fait d'avoir des contacts avec le système de protection de l'enfance. Bien que certaines de ces difficultés soient communes à tous les parents substitués, les FAP peuvent les percevoir comme étant plus éprouvantes notamment parce qu'elles doivent composer avec des défis qui leur sont propres telles que des relations familiales souvent complexes, un manque de connaissances sur la manière de naviguer dans le système d'aide pour obtenir des services spécialisés, et des ressources financières souvent limitées (Gentles-Gibbs et Zema, 2020 ; Houston *et al.*, 2018). Même si les FAP permettent d'assurer la continuité des liens entre l'enfant et sa famille d'origine (Cuddeback, 2004), les liens qu'elles entretiennent avec les parents de l'enfant peuvent aussi accroître le risque de tensions et de conflits (Strozier *et al.*, 2011). Le fait de partager une culture familiale similaire et une histoire commune n'est pas nécessairement le gage d'une meilleure collaboration (Houston *et al.*, 2018). Au contraire, des études récentes montrent que cette proximité peut même devenir une source de tensions (Houston *et al.*, 2018 ; Kiraly et Humphreys, 2015). En plus, les FAP doivent souvent s'occuper des relations et des contacts entre les enfants et leurs parents, et considèrent qu'il est difficile et compliqué d'assumer cette responsabilité sans forcément compter sur une aide professionnelle (Gentles-Gibbs et Zema, 2020 ; Houston *et al.*, 2018). Une étude a d'ailleurs montré que ces familles peuvent avoir besoin d'un soutien de la part de l'institution afin de créer de meilleures conditions de collaboration entre les différents acteurs (responsables de FAP, parents d'origine et intervenants) et ainsi établir des contacts avec les parents plus positifs pour les enfants (Kiraly et Humphreys, 2015). En dépit des défis rencontrés, on constate que, dans la majorité des systèmes de protection, les FAP ont moins de préparation, d'accompagnement, de formation et de soutien financier que les familles d'accueil régulières (Amoros *et al.*, 2008 ; Harding *et al.*, 2020). L'insuffisance des ressources qui leur sont allouées comparativement aux autres familles d'accueil a provoqué chez les FAP un sentiment d'inégalité et d'injustice (Gautier et Wellard, 2014 ; Gentles-Gibbs et Zema, 2020), c'est pourquoi certains auteurs considèrent qu'il est nécessaire de redistribuer les ressources (Burke et Schmidt, 2009 ; Gautier et Wellard, 2014 ; Houston *et al.*, 2018) et de leur offrir non seulement de l'aide financière, mais aussi de la formation et du soutien (Amoros *et al.*, 2008 ; Coakley *et al.*, 2007 ; Gentles-Gibbs et Zema, 2020). Au Québec, le recours accru aux FAP prend place dans un contexte où de nouvelles normes leur confèrent les mêmes droits et responsabilités qu'aux autres familles d'accueil, sans égard à leur réalité particulière. Récemment, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) recommandait la mise en place de mesures de soutien adaptées à la réalité des différents types de familles d'accueil, dont les FAP. Des connaissances récentes sur cette réalité sont nécessaires pour aider à mieux cibler ces efforts et ultimement améliorer le bien-être des enfants et des personnes qui en ont la charge. La recherche vise donc à décrire l'expérience unique des FAP en répondant plus précisément aux questions suivantes : 1) Comment s'effectue l'accueil de l'enfant par des responsables de FAP ? 2) Quels sont les défis vécus en lien avec : a) leur rôle auprès de l'enfant, b) la gestion des contacts et des visites, c) les liens avec les parents d'origine, ainsi que d) les liens avec les services de protection de la jeunesse ? Cet article se concentre sur l'expérience et la perspective des responsables de FAP qui accueillent un ou plusieurs enfants dont la situation est prise en charge par la protection de la jeunesse.

Méthodologie

Les résultats présentés dans cet article proviennent du volet qualitatif d'une plus vaste recherche portant sur la trajectoire de services des enfants placés en FAP par les services de protection d'un Centre intégré universitaire de Santé et de services sociaux (CIUSSS), situé dans une région urbaine

du Québec (Hélie et al., 2012). L'approche qualitative et exploratoire privilégiée s'avère appropriée pour approfondir la richesse et la diversité des significations et expériences des participants en lien avec le sujet de l'étude (Van der Maren, 1996).

La cohorte à partir de laquelle les familles participantes au volet qualitatif ont été sélectionnées est constituée de 172 enfants qui ont été placés dans 138 FAP différentes, entre mai 2014 et avril 2015. Les enfants devaient être âgés de 12 ans ou moins au début de leur placement et être placés auprès de cette famille pour la première fois. Tous les enfants de la cohorte ont été observés sur une période de trois ans suivant leur arrivée dans la FAP. L'échantillon qualitatif a été constitué en fonction de certains critères de diversification comme le lien de la FAP avec l'enfant (grands-parents ou autres personnes significatives) et la durée de placement (moins d'un an ou un an et plus, allant jusqu'à la majorité de l'enfant). Des données qualitatives ont été recueillies auprès de vingt responsables de FAP, âgés de 24 à 65 ans (moyenne de 43,5 ans), soit quinze femmes et cinq hommes ayant au total vingt-sept enfants à leur charge dont l'âge moyen est de 3,6 ans. Les trois quarts des responsables de FAP sont des membres de la famille élargie, soit huit grands-parents (six du côté maternel et deux du côté paternel), six oncles et tantes, et deux cousins ou cousines des parents ; tandis qu'une minorité d'entre eux sont des personnes significatives sans lien de parenté avec l'enfant, soit deux amis ou connaissances des parents, un ex-conjoint, et un bénévole de l'établissement. La plupart des FAP, soit quinze d'entre elles, ont accueilli les enfants pour un placement à moyen et long terme, alors que pour cinq familles, il s'agissait plutôt d'un placement de courte durée de moins d'un an.

Les responsables de FAP ont été recrutés de façon volontaire par l'intermédiaire de l'intervenante chargée du suivi de l'enfant. Un membre de l'équipe de recherche a communiqué avec ceux qui ont accepté d'être contactés afin de les informer des objectifs et du contenu du projet ainsi que de leur droit de refuser de participer sans que cela nuise aux relations avec les intervenants impliqués dans leur dossier ou celui de l'enfant. Ils ont, en outre, été informés que leurs propos resteraient confidentiels et qu'ils pouvaient se retirer à tout moment. La collecte de données s'est déroulée au domicile des responsables de la FAP. Un montant de vingt-cinq dollars a été remis à chacun d'eux en compensation des contraintes liées à leur participation à la recherche. Des entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec les participants à la fin du placement, ou de la période d'observation de trois ans lorsque le placement était toujours en cours. D'une durée de quatre-vingt-dix minutes environ, les entretiens ont été effectués par des étudiantes diplômées en travail social formées par les chercheuses à l'utilisation du guide d'entretien dans une optique de rigueur scientifique et d'empathie. Ce guide, qui tient compte des objectifs de la recherche et de la revue de littérature sur l'expérience des FAP, comprenait des questions reliées aux thèmes suivants : a) les circonstances entourant le placement et la préparation de l'enfant à son nouveau milieu de vie ; b) les liens de la FAP avec l'enfant, les parents d'origine et les intervenants ; et c) leurs perspectives sur l'avenir. L'outil a été testé au préalable avec deux responsables de FAP afin de s'assurer que les questions étaient comprises par les participants.

Analyses

Les entretiens auprès des responsables de FAP ont été enregistrés et transcrits intégralement. Le traitement des données a été effectué à l'aide du logiciel d'analyse qualitative Nvivo. La méthode d'analyse thématique (Paillé et Mucchelli, 2003) a été utilisée selon une approche mixte afin de décrire de façon la plus exhaustive possible l'expérience des FAP. Elle comprend quatre étapes : 1) lecture attentive de chaque entrevue, production d'un résumé et d'une grille de codification basée sur les questions d'entrevue ou les écrits de recherche et les thèmes soulevés par les participants au cours des entretiens ; 2) découpage de l'ensemble du contenu à l'aide de la grille de codification ; 3) comparaison inter-participants pour mettre en évidence les similarités et les différences pour chacun

des thèmes et préciser les relations entre eux ; et 4) rédaction de mémos thématiques visant à faire la synthèse de chaque grand thème identifié pour en dégager des lignes directrices au regard des objectifs de recherche. Pour assurer la validité interne, une méthode de corroboration, basée sur l'échange entre les membres de l'équipe, a été utilisée à différents moments durant le processus de codification. De même, les résultats préliminaires de la recherche ont également fait l'objet d'un exercice de validation auprès du comité consultatif de la recherche, composé entre outre des membres de l'équipe de recherche, d'intervenantes et de gestionnaires impliqués dans le suivi des placements en FAP au CIUSSS où l'étude a été menée.

Limites

Les données recueillies sont des représentations fiables et valides des expériences vécues et des points de vue des FAP interrogées dans l'étude. Bien que l'échantillon ne puisse être généralisable à l'ensemble du vécu des FAP dans les différentes régions du Québec, il propose une exploration intéressante et nouvelle du vécu des FAP. Il importe toutefois de rappeler l'âge des enfants ciblés dans la cohorte, à savoir moins de 12 ans. Ainsi, l'expérience des FAP responsable d'enfants plus âgés n'est pas représentée dans le présent échantillon.

Résultats

L'analyse des résultats permet de décrire l'expérience et les défis des FAP durant la période d'accueil de l'enfant et durant son placement.

L'expérience des responsables de FAP est marquée par le manque de préparation à l'arrivée de l'enfant et l'incertitude quant à la durée de la demande d'engagement. Les témoignages montrent que dans plusieurs situations, les FAP accueillent l'enfant dans un contexte de crise familiale, ce qui exige de nombreux ajustements rapides tels qu'un réaménagement de la maison, de l'organisation familiale ou encore du travail : « C'était pas préparé, J'étais pas préparée à avoir deux petits enfants, ça s'est fait vite pas mal. C'est ça aussi, la préparation, j'ai eu tout ça trop vite, y'a des choses que j'ai pas pensé. J'ai pas pensé qu'y auront pas leur chambre » (FAP-L).

Les FAP s'engagent également à pallier une situation d'urgence dans la vie de l'enfant sans connaître la durée du placement, car l'information qu'ils reçoivent à cet égard lors de la prise de décision est souvent vague : « Mais on savait pas que ses enfants allaient rester ici longtemps. Ça devait être temporaire, le temps que le père règle ses affaires, mais finalement ils (les enfants) sont restés trois ans » (FAP-M).

La plupart des familles se disent soucieuses du bien-être de l'enfant et insistent sur l'importance d'éviter qu'il ne soit placé chez des personnes inconnues de ce dernier afin de préserver la continuité de ses liens familiaux. Tous les responsables de FAP connaissaient les enfants à des degrés divers. Plusieurs soulignent qu'ils entretenaient un lien positif avec ceux-ci avant le placement, et que cela a facilité l'adaptation, ce qui n'a pas empêché certains enfants de vivre cette transition comme un choc. Certains participants rapportent que les enfants ont eu de fortes réactions à leur arrivée. Ces réactions, et l'impossibilité de déchiffrer s'il s'agissait de réactions d'adaptation, de manifestations de problèmes de santé physique ou mentale, ou d'un signe qu'ils avaient vécu des choses difficiles dans leur famille d'origine, ont suscité bien des inquiétudes chez les FAP : « Elle voulait rester ici, mais ça a été difficile. Elle a été en crise pendant quand même deux ans, à faire des crises 3 à 4 fois par jour. Elle avait vécu beaucoup de choses difficiles. Là on le sait maintenant, mais pas à ce moment-là » (FAP-A).

Plusieurs soulignent l'importance d'accompagner les enfants dans cette transition et de leur expliquer les raisons du placement, tout en cherchant à les déculpabiliser, ce qui comporte également son lot

de défis. Certains parents d'accueil souhaiteraient d'ailleurs être davantage soutenus par les intervenants afin de savoir comment mieux communiquer aux enfants l'information concernant leur situation et ainsi les aider à s'adapter. Les propos d'une répondante sont éloquentes à cet égard :

C'est dur dire à un enfant qu'il peut pas aller chez eux, quand t'es pas son parent. De la voir en souffrance, ça me fait pleurer. Parce qu'on n'est pas préparés à ça, t'sais, ils nous disent de garder un enfant, mais ils nous préparent pas à ça, ils nous donnent pas des trucs pour rester forts : regarde, pense à ça ; ou prends tant de respirations (FAP-B).

Plusieurs responsables de FAP ont relevé des défis en lien avec leur rôle auprès de l'enfant, la gestion des contacts et des visites, les liens avec les parents d'origine et les liens avec les services de protection de la jeunesse.

Les témoignages des FAP permettent de constater que le placement de l'enfant entraîne une redéfinition de leur rôle, ce qui n'est pas toujours facile. Cela peut vouloir dire pour certains des difficultés d'ajustement à différentes pertes, par exemple le rôle de grands-parents, la liberté, les loisirs, etc., ainsi qu'au fait de jouer deux rôles auprès de l'enfant et de devoir osciller entre ceux-ci :

Moi je suis à la retraite, où j'avais accroché ma casquette de mère de famille. Là je dois la reprendre continuellement. De temps en temps, je dois la mettre de côté pour reprendre ma casquette de mamie parce que ça c'est un deuil que j'accepte pas de faire pis ma petite-fille non plus. Faque là on tasse tout ça pis là on fait comme... pis ensuite il faut revenir à nos choses. (FAP-D)

Selon les FAP, bon nombre d'enfants accueillis ont des besoins spéciaux (problèmes d'attachement, trouble de l'attention, hyperactivité, etc.) liés à leur histoire de vie et à la maltraitance qu'ils ont subie. Certains rapportent que les enfants n'avaient pas de routine de vie à leur arrivée et que plusieurs comportements en lien avec l'hygiène n'étaient pas acquis :

C'est sûr que c'est difficile parce que c'est quand même pas un enfant que t'as eu depuis le début. C'est un enfant qui est poqué. Il a pas juste une poque, il en a plusieurs... ça demande constamment de toujours reculer, analyser, réessayer, reculer... c'est quelque chose, ça gruge beaucoup d'énergie. Mais j'ai pas l'habitude de baisser les bras (FAP-E).

Des participants mentionnent également avoir dû assurer différents suivis de l'enfant qui avaient été négligés (médical, dentiste, lunettes, psychologue, etc.), ce qui a exigé de leur part un investissement de temps et d'argent (frais engendrés) : « Pis même quand elle était arrivée ici, moi il faudrait que je reparte le dossier à neuf à tous points de vue, les lunettes, le dentiste, tout ça avait été négligé, ça nous a quand même coûté... Et je n'avais... pas moi qui a la couverture d'assurances » (FAP-D).

Certains expriment en outre des inquiétudes par rapport à la possibilité qu'ils aient hérité des problèmes de leurs parents, surtout ceux reliés à la santé mentale, tandis que d'autres décrivent le fonctionnement des enfants de manière positive et rapportent qu'ils se développent bien et ne présentent aucune difficulté. Dans l'ensemble, l'expérience et les façons de réagir aux comportements des enfants varient d'une FAP à l'autre. Plusieurs soulignent que la gestion des comportements et des besoins des enfants est difficile et éprouvante, alors que d'autres semblent la vivre plus facilement : « Peu importe, moi je suis capable de vivre avec ça. Y'est différent des autres enfants un peu. [...] c'est son petit côté... comment je dirais... brisé un peu là. [...] Ça y prend une surveillance... des fois » (FAP-G).

Gestion des visites

La gestion des visites des parents avec les enfants est considérée comme un aspect exigeant et souvent difficile du rôle des FAP. Plusieurs rapportent devoir gérer les visites sans soutien de la part

de l'institution. Selon eux, cette gestion n'est pas adaptée à leurs conditions de vie, par exemple, le temps considérable à consacrer aux transports et aux besoins de l'enfant, comme le respect de sa routine et de ses besoins de développement, en particulier quand les visites manquent de régularité :

Le charriage. Va chez maman, retourne là ; après ça, là, maman, elle vient plus le samedi, elle vient juste le mercredi. T'sais, il y a pas de stabilité de routine. Un enfant a besoin d'une routine, absolument. Parce que c'est dans cette routine-là qu'il va apprendre qu'est-ce qu'il aime, qu'est-ce qu'il aime pas, où sont ses limites, t'sais, qu'est-ce qui lui fait peur, qu'est-ce qui l'amuse (FAP-B).

Outre la lourdeur de la gestion des visites, la FAP doit aussi s'occuper, dans de nombreux cas, des enfants qui réagissent négativement lorsque les parents ne se présentent pas à un rendez-vous ou y arrivent en retard. Même quand les visites ont lieu, elles peuvent s'avérer difficiles pour certains enfants et susciter chez eux de fortes réactions émotionnelles avec lesquelles les FAP doivent composer : « Ah, ça, c'était difficile au début, les retours. Il était comme fâché : "Tu m'as envoyé, tu es venue me porter..." ». Il nous tapait, il criait, il pitchait ses jouets. Il se réveillait plein de fois la nuit, en criant. Fait que, ça, ça a été dur » (FAP-D).

Liens avec les parents d'origine

La relation entre la FAP et les parents est un élément fortement distinctif de ce type de placement. La gestion de la relation apparaît particulièrement complexe du fait que l'engagement de la FAP auprès de l'enfant ne se limite pas à sa relation avec l'enfant, mais implique aussi de se positionner entre l'enfant et le parent, tout en ayant des liens familiaux ou de proximité avec ce dernier :

Je dois dire, c'était pas facile du tout. Parce que... vous savez, quand vous avez d'un côté, vous aimez la maman, parce que c'est une amie, une petite sœur que vous aimez beaucoup, qui est en détresse. Et que vous avez des enfants qui sont inoffensifs, qui pleurent. Vous devez être au milieu. Donc, pas condamner les enfants, parce que ce sont des enfants, ils sont inoffensifs. Mais en même temps, pas condamner la maman non plus, parce que sinon, tu l'enfonces plus. Parce qu'elle est... elle était vraiment, vraiment par terre (FAP-H).

Plusieurs facteurs affectent la relation entre la FAP et les parents. Un premier type de facteur évoqué dans les témoignages concerne la rivalité entre les parents d'origine et les responsables de la FAP ainsi que leur vision différente de l'éducation de l'enfant. Des participants font également mention d'autres facteurs problématiques, comme la consommation abusive de substances des parents et le fait de connaître les sévices dont ont été victimes les enfants ou les conduites jugées inadéquates ou déplacées à leur endroit : « De toute façon, il était trop intoxiqué, sincèrement, là, des drogues très fortes, là. Faque je préférais pas avoir de contacts, parce qu'anyway, ça m'aurait fâchée pour la petite ». (FAP-B). Cependant, d'autres participants décrivent au contraire leur relation comme étant positive. À leur avis, le respect mutuel, le soutien émotionnel offert aux parents dans les moments plus difficiles et le fait de les rassurer en leur parlant de leurs enfants facilitent la relation : « Je la réconfortais. Je lui faisais des photos, je lui montrais : Regarde, elles sont bien, elles vont bien » (FAP-C).

Liens avec les services de protection de la jeunesse

L'intervention des services de protection de la jeunesse dans la vie des FAP, bien qu'elle soit généralement reconnue comme légitime, complexifie le vécu des responsables de ces familles. En effet, certains parents d'accueil rapportent avoir manqué d'informations au départ sur le contexte de la protection de la jeunesse et sur les implications cliniques, administratives et légales de leur rôle de parent d'accueil. Cette situation a d'ailleurs suscité beaucoup de craintes, d'incompréhension et de frustrations :

Ce fut un processus d'adaptation. Au début, je comprenais pas toutes les décisions, j'avais comme des petites frustrations, au début. Pourquoi j'ai pas le droit de telle chose... Mais t'sais, parce que je connaissais pas nécessairement les lois de la DPJ ou tout ce que ça implique. Parce que moi je suis devenue du jour au lendemain [un parent d'accueil] (FAP-I).

Le processus d'évaluation est l'une des exigences auxquelles les FAP sont appelées à se soumettre, et celui-ci est susceptible de teinter de manière particulière leur expérience du contexte de protection. Les données montrent que ce processus est variable : certains participants disent n'avoir eu aucune évaluation ou une évaluation sommaire, alors que d'autres, au contraire, mentionnent être passés à travers un processus très exigeant. Ces derniers rapportent que ce processus a été vécu comme une intrusion dans leur vie privée, tout en reconnaissant le bien-fondé de la démarche : « C'était très long. J'ai trouvé qu'ils ont été loin dans mon intimité. Mais je le comprends fort bien, parce que je pense que quand on vous confie des enfants, on doit savoir un peu » (FAP-H).

Certains participants font aussi état des longs délais pour obtenir une compensation financière et des allocations familiales afin de couvrir les dépenses occasionnées par la garde des enfants, ainsi que de la lourdeur bureaucratique associée aux demandes de remboursements. Par ailleurs, des participants sont d'avis que la rémunération nouvellement consentie aux FAP les aide à compenser les coûts considérables associés aux soins et à l'éducation des enfants en plus de permettre que soit reconnu leur engagement : « Mais au moins, en étant une famille de proximité comme une autre famille d'accueil, y'a des montants qui sont alloués pour lui. On ne se sent pas pénalisés, ça, je trouve ça aidant... j'me sens pas lésée là-dedans. C'est comme reconnu cette responsabilité-là » (FAP-K). La relation entre les parents d'accueil et l'institution est principalement médiée par les intervenantes qui assurent le suivi des enfants. Il ressort des témoignages que l'attitude positive de ces dernières, c'est-à-dire la transparence, le non-jugement, l'engagement et le respect, facilite cette relation ou, au contraire, y fait obstacle lorsqu'elle est perçue comme négative, comme dans le cas de cette grand-mère qui dit ne pas se sentir en confiance avec la nouvelle intervenante parce qu'elle se sent jugée par elle :

La nouvelle travailleuse sociale, elle est vraiment intimidante pis elle est vraiment jugeant là... Moi, je me sens pas en confiance d'y parler. J'me sens jugée la minute que j'ouvre la bouche là, regarde. Elle a vu mon chum pour la première fois la semaine passée, pis elle avait pas l'air d'approuver... « T'as pas à faire une drôle de face là, tu t'attends peut-être pas à un homme comme lui là, mais regarde. C'est lui là » (FAP-D).

Dans le discours des participants, les intervenantes des ressources dédiées aux familles d'accueil, semblent moins présentes et apparaissent surtout dans leur rôle de contrôle et de surveillance de la qualité des services plutôt que dans un rôle de soutien clinique. Les FAP font surtout référence à leur relation avec les intervenantes qui assurent le suivi des enfants, mais dont le mandat n'est pas d'offrir du soutien aux FAP : « Pour mes besoins, je me tourne surtout vers l'intervenante de (nom de l'enfant). L'autre, l'inspectrice, est surtout invisible » (FAP-B). Le roulement de personnel, un thème récurrent des témoignages, est considéré comme un obstacle majeur à la continuité relationnelle du fait qu'il empêche l'établissement d'une relation de confiance et peut notamment avoir un impact sur le déroulement du placement, la qualité du suivi et la clarification du projet de vie de l'enfant :

Y'a eu maints changements, là... J'en ai connu une qui était là au début, qui a changé après trois semaines... C'était une autre, après ça y'a eu une autre dame... Et puis les filles, vu qu'elles sont sous la protection depuis des années elles disent que des fois ça changeait aux deux mois. Pis à chaque fois c'est comme à recommencer... J'avais l'impression que les parents avaient beaucoup de chances. Les enfants dans tout ça (FAP-I).

Discussion

Les résultats permettent d'accéder à une description riche du vécu des FAP dont la voix a été peu entendue jusqu'à présent, tant au Québec qu'ailleurs dans d'autres pays où le recours à ce type de placement est en hausse (del Valle, J. F. et Bravo, 2013). Ils favorisent également une compréhension des défis soulevés par l'entrecroisement de trois univers de relations, soit celles avec les enfants, les parents d'origine et les services de protection de la jeunesse. Parmi ces défis, l'accueil ressort comme un moment de transition qui peut s'avérer déstabilisant pour les FAP en raison du caractère souvent précipité de la décision de placement, du manque de préparation face à ce changement de rôle et de l'incertitude entourant la durée du placement. Le stress provoqué par l'entrée rapide des FAP dans leur nouveau rôle de parent substitut, sans qu'il n'y ait eu au préalable une certaine préparation ou planification, a été relevé dans certaines études (Houston et al., 2018; Coakley et al., 2007). Amoros et ses collaborateurs (2008) signalent que le déséquilibre occasionné par ce changement de rôle et le fait de devoir composer avec les nombreuses tâches éducatives peut parfois entraîner des répercussions négatives sur le bien-être des parents d'accueil, qui sont le plus souvent des grands-parents, en plus d'affecter leur satisfaction. Plusieurs auteurs s'accordent sur l'importance de mieux les accompagner dans ce processus de transition (Amoros et al. 2008; Houston et al., 2018; Coakley et al., 2007). Les résultats indiquent, de plus, que certaines FAP vivent des défis importants liés à l'adaptation des enfants qui sont parfois sous le choc lorsqu'ils arrivent dans leur nouveau milieu de vie. Ces familles devraient donc aussi être mieux conseillées sur la façon d'aider les enfants qui ont des réactions de colère et de détresse face à leur retrait du milieu familial ainsi que sur la manière de répondre à leurs questions sur les raisons de leur placement (Amoros, et al.2008). Dans le même sens, les témoignages de la présente étude corroborent ce que plusieurs auteurs soulèvent, à savoir les difficultés émotionnelles et comportementales importantes des enfants (Houston *et al.*, 2018; Gentle-Gibbs et Zema, 2020), et la nécessité de mieux accompagner les FAP dans de telles situations (Amoros *et al.*, 2008; Coakley *et al.*, 2007; Harding *et al.*, 2020). À cet effet, il semble qu'un accompagnement continu axé sur la compréhension de ces défis et l'information concernant les ressources et services disponibles ainsi que la manière d'y accéder constitue possiblement un bon moyen d'améliorer la confiance des parents d'accueil en leur capacité de bien répondre aux besoins d'un enfant qui a subi de mauvais traitements ou des traumatismes et d'accroître la stabilité du placement (Amoros *et al.*, 2008; Harding *et al.*, 2020). Un autre thème important évoqué par les FAP est la relation parfois difficile avec les parents d'origine, ce qui n'est pas étonnant considérant qu'il s'agit d'un aspect caractéristique de ce type de placement. Certaines études montrent, en effet, que les contacts avec les membres de la famille d'origine en contexte de placement en FAP sont plus fréquents, mais aussi plus conflictuels que dans le cas des familles d'accueil régulières (Linares, et al., 2010; Farmer et Moyers 2008). À l'instar d'autres études (Kiraly et Humphreys, 2015; Coakley *et al.*, 2007), la présente recherche montre que tout ce qui se rapporte aux relations familiales (les relations avec les parents ainsi que les visites parent-enfant) constitue un réel défi pour certaines FAP. Les tensions familiales et les conséquences des conflits pour les acteurs concernés peuvent, en l'absence d'un soutien adéquat, affecter la régularité des contacts et ainsi nuire aux liens entre les enfants et leurs parents (Harding *et al.*, 2020). Les personnes interrogées dans cette étude n'ont pas été explicites quant au type d'aide dont elles auraient besoin en cette matière, mais plusieurs ont mentionné avoir trouvé difficile de s'occuper de cet aspect sans pouvoir s'appuyer sur le soutien des professionnels. Les résultats plaident pour la mise en place de stratégies d'intervention adaptées aux besoins afin de réduire les problèmes reliés à la gestion des contacts en contexte de placement en FAP et éviter ainsi que le développement des enfants qui y sont exposés en soit affecté (Linares et al., 2010). Ces stratégies peuvent prendre la forme d'ateliers sur la co-parentalité en général, et la gestion des conflits

en particulier (Linares et al., 2010), mais aussi d'un soutien familial axé sur la médiation et les conseils afin d'aider les parents d'origine et les parents substitués à résoudre leurs problèmes relationnels et à développer une collaboration plus positive et plus bénéfique pour l'enfant (Kiraly et Humphreys, 2015). La présente étude confirme le fait que l'expérience de la prise en charge des FAP se construit également dans leurs interactions avec les services de protection de la jeunesse (Gentles-Gibbs et Zema, 2020; Houston, et al., 2018). Les résultats mettent en évidence la complexité accrue pour certains participants de devoir traiter avec la DPJ dans le cadre d'un mandat légal qu'elles n'ont pas nécessairement choisi et pour lequel elles ne sont pas toujours bien préparées. Des participants ont en effet fait état d'une certaine méconnaissance à l'égard des exigences de leur rôle de parent d'accueil, en particulier en début de placement. L'évaluation, qui est une exigence pour l'obtention du statut de FAP, a également été vécue par certains comme une expérience difficile et parfois même comme une intrusion dans leur vie privée. Le nouveau contexte légal dans lequel ces familles se retrouvent au Québec, qui tend vers une plus grande autonomie et professionnalisation des responsables de ce type de placement, peut contribuer à amplifier ce sentiment de lourdeur vécu par certaines d'entre elles. Cela d'autant plus que, depuis l'avènement de ces changements, il y aurait moins d'intervention clinique auprès des familles d'accueil en général. Plusieurs témoins entendus à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) ont d'ailleurs évoqué certains aspects négatifs des modifications apportées à la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires* (LRR) en soulignant que « les rapports entre les professionnels de la DPJ et les familles d'accueil sont maintenant moins axés sur la collaboration et le soutien » (CSDEPJ, 2021, p. 208). Les professionnels affectés aux familles d'accueil ont maintenant comme responsabilité de contrôler la qualité des services en plus de leur offrir du soutien (CSDEPJ, 2021). Les présents résultats indiquent que les FAP perçoivent surtout la dimension de contrôle et de surveillance de la qualité des services associée au mandat de ces intervenantes et moins celle de soutien. Ce rôle est surtout attribué par les FAP aux intervenantes chargées du suivi de l'enfant. Or, le mandat de ces intervenantes n'est justement pas de répondre à leurs besoins, mais bien à ceux des enfants. Elles n'ont d'ailleurs pas accès à l'information sur les forces et les défis des familles d'accueil et ne peuvent donc pas leur offrir un soutien adapté à leur réalité (CSDEPJ, 2021). Dans ce contexte, il y a risque que les FAP ne reçoivent pas l'aide dont elles auraient besoin. Cela peut être accentué par le fait que ces familles ne disposent pas nécessairement des conditions, des connaissances et des habiletés nécessaires pour composer seules avec la demande d'aide et le système complexe des services de santé et des services sociaux afin d'accéder aux ressources dont elles et les enfants ont besoin. Certains auteurs soulignent à cet égard l'importance de bien préparer et soutenir les FAP (Amoros et al., 2008; Gentle-Gibbs, 2020). On suggère, par exemple, d'accompagner ces familles afin de les aider à faire sens de ce rôle auprès de l'enfant, des parents et des intervenants en protection de la jeunesse et d'améliorer leurs connaissances ainsi que leur compréhension des responsabilités et devoirs qui y sont associés (Amoros, et al., 2008; Houston et al., 2018). L'étude de Boyer (2019), portant sur le vécu de familles d'accueil régulières, fait également ressortir le besoin d'un espace de parole soutenu par un animateur extérieur à la protection de la jeunesse favorisant le partage d'expériences entre parents substitués et l'échange sur des solutions aux difficultés vécues. Un tel dispositif, qui n'existe pas actuellement au Québec pour les FAP, pourrait également leur être offert et venir compléter les autres formes de soutien axées sur les apprentissages et le développement des compétences en permettant aux parents de collectiviser leurs préoccupations, de s'entraider et de briser leur isolement (Boyer, 2019). Ces différentes formes d'accompagnement pourraient aider les FAP à se sentir plus en contrôle de la situation et leur permettre de jouer pleinement leur rôle auprès des enfants dont elles s'occupent (Amoros et al., 2008; Harding et al., 2020; Gautier et Wellard, 2014).

Conclusion et implications pour la recherche

La perspective des FAP ayant participé à cette étude permet de constater, d'une part, le grand engagement dont font preuve ces familles, et d'autre part, leur besoin de soutien plus important considérant les multiples défis qu'elles doivent surmonter. Le fait d'avoir une allocation gouvernementale similaire à celle consentie aux familles d'accueil régulières est perçu par certains participants comme une façon de reconnaître leur contribution. Toutefois, les données suggèrent que leurs besoins se situent bien au-delà de ce seul aspect. Les services aux FAP devraient donc aussi viser à les soutenir sur le plan personnel, familial et social en les aidant à faire valoir leurs propres besoins et ceux des enfants dont elles ont la garde. En étant ainsi mieux outillées pour répondre à tous les besoins qui peuvent se présenter, les FAP seraient plus à même de créer des conditions favorables au bon déroulement du placement. Des recherches futures devraient poursuivre la compréhension de l'expérience des FAP en approfondissant certaines réalités particulières. Par exemple, la perspective des FAP qui accueillent des adolescents est absente de la présente étude, alors que l'on sait qu'il s'agit du groupe d'âge pour lequel les placements sont les moins stables (Turcotte et al., 2010). De même, un nombre limité d'enfants issus de la diversité culturelle fait partie de l'étude, alors que leur présence dans les services de protection de la jeunesse est relativement importante, en particulier dans les grands centres urbains (Sarmiento et Lavergne, 2017). Il serait donc important de s'intéresser aussi à cette dimension et, en particulier, à son influence sur l'expérience des FAP et des enfants accueillis en lien avec les défis et la réponse aux besoins d'adaptation des services. En outre, considérant la croissance importante du recours aux FAP comme mesure de protection, un portrait quantitatif à l'échelle du Québec portant sur les caractéristiques, l'expérience et les besoins de ces familles apparaît nécessaire si l'on souhaite soutenir le développement d'une offre de soutien adapté et se doter de moyens pour en évaluer les retombées.

RÉFÉRENCES

- Amorós, P., Fuentes, N., Pastor, C., Lozano, P., Comellas, M. J. et Molina, M. C. (2008). « Les besoins de soutien socio-éducatif des familles dans le cadre du placement dans un milieu familial élargi », *La Revue Internationale de l'Education Familiale*, vol. 23, n° 1, p. 143-156. [<https://doi.org/10.3917/rief.023.0143>]
- Andersen, S. H. et Fallesen, P. (2015). « Family matters? The effect of kinship care on foster care disruption rates », *Child Abuse & Neglect*, vol. 48, p. 68-79. [<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26195029>]
- Boyer, A. (2019). « Les parents funambules : conceptualisation de l'expérience subjective des parents dans la famille d'accueil régulière au Québec ». Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Coakley, T. M., Cuddeback, G., Buehler, C. et Cox, M. E. (2007). « Kinship Foster Parents' Perceptions of Factors that Promote or Inhibit Successful Fostering », *Children and Youth Services Review*, vol. 29, n° 1, p. 92-109. [<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2006.06.001>]
- Cuddeback, G. S. (2004). « Kinship family foster care: A methodological and substantive synthesis of research », *Children and Youth Services Review*, vol. 26, n° 7, p. 623-639. [<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2004.01.014>]
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. Rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec. [2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf (gouv.qc.ca)]
- del Valle, J. F. et Bravo, A. (2013). « Current trends, figures and challenges in out of home child care : An international comparative analysis », *Psychosocial Intervention*, vol. 2, n° 3, p. 251-257. [<https://doi.org/10.5093/in2013a28>]
- Farmer, E. et Moyers, S. (2008). *Kinship Care: Fostering Effective Family and Friends Placements*. Jessica Kingsley Publishers, London.

- Gautier, A. et Wellard, S. (2014). Disadvantage, discrimination, resilience: the lives of kinship families. Rapport d'étude, Londres, Grandparents Plus. [https://www.grandparentsplus.org.uk/wp-content/uploads/2020/02/Disadvantage-_discrimination-resilience_report.pdf]
- Gentles-Gibbs, N. et Zema, J. (2020). « It's not about them without them: Kinship grandparents' perspectives on family empowerment in public child welfare », *Children and Youth Services Review*, vol. 108, article 104650. [<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2019.104650>]
- Harding, L., Murray, K., Shakespeare-Finch, J. et Frey, R. (2020). « The wellbeing of foster and kin carers: A comparative study », *Children and Youth Services Review*, vol. 108, article 104566. [<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2019.104566>]
- Hélie, S., Drapeau, S., Châteauneuf, D., Esposito, T., Noël, J., Poirier, M.-A. et Saint-Jacques, M.-C. (2020). Évaluation des impacts de la loi sur la protection de la jeunesse : Point de mire sur la réunification familiale et le remplacement. Rapport déposé à la Direction des jeunes et des familles du ministère de la Santé et des Services sociaux. [Ministère de la Santé et des services sociaux, 2020.pdf (usherbrooke.ca)]
- Hélie, S., Poirier, M.-A., Lavergne, C., Turcotte G. et Turcotte, D. (2012). La stabilité du milieu de vie chez les enfants placés auprès d'une personne significative par les services de protection de la jeunesse. Devis de recherche financé, concours Subventions Savoir du CRSH.
- Houston, S., Johnston, L., Hayes, D. et MacDonald, M. (2018). « Hearing the Voice of the Kinship Foster Carers in Northern Ireland: An Inquiry into Characteristics, Needs and Experience », *Families, Relationships and Societies*, vol. 7, n° 2, p. 227-247. [<https://doi.org/10.1332/204674316X14676449115315>]
- Turcotte, D. S., Drapeau, S., Hélie, S., et coll. (2010). Évaluation des impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse. Rapport synthèse, Québec, Québec: Centre JEFAR.
- Kiraly, M. et Humphreys, C. (2015). « A tangled web: parental contact with children in kinship care », *Child & Family Social Work*, vol. 20, n° 1, p. 106-115. [<https://doi.org/10.1111/cfs.12060>]
- Linares, J., Rhodes, J. et Montalto, D. (2010). « Perceptions of Coparenting in foster care », *Family Process*, Vol. 49, n° 4, p. 530-542. <https://doi.org/10.1111/j.1545-5300.2010.01338.x>
- Gouvernement du Québec (2016). Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial. Cadre de référence, Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000168/>]
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, Paris, Armand Colin. [<https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01>]
- Sarmiento, J. et Lavergne, C. (2017). « Les enfants et les jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants : portrait des usagers et de leur trajectoire de services », *Défi jeunesse*, vol. XXIV, n° 1, p. 8-20
- Shlonsky, A.R. et Berrick, J.D. (2001) « Assessing and promoting quality in kin and nonkin foster care », *Social Service Review* Vol 75, n° 1, p.60-71.
- Strozier, A. L., Armstrong, M., Skuza, S., Cecil, D. et McHale, J. (2011). « Coparenting in kinship Families With Incarcerated Mothers: A Qualitative Study », *Family Society*, 92, n° 1, p. 55-61. [<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21720495>]
- Van der Maren, J.-M. (1995). Méthodes de recherche pour l'éducation. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.